

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
112^{EME} REUNION
28 FEVRIER 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(CXII)
Original : Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU DARFOUR

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR LA SITUATION AU DARFOUR**

I. INTRODUCTION

1. Lors de la 88^e réunion Conseil de paix et de sécurité (CPS) tenue le 14 août 2007, Dr Salim Ahmed Salim, l'Envoyé spécial pour le Darfour, a informé le Conseil des résultats des consultations d'Arusha avec les responsables des mouvements non-signataires de l'Accord de paix sur le Darfour, de l'état d'avancement de la Feuille de route de l'Union africaine-Nations Unies pour la paix au Darfour ainsi que des développements importants survenus dans le cadre de la participation de l'UA.

2. En outre, Dr Salim a informé le Conseil des consultations intenses qu'il a eues avec les mouvements non-signataires de l'Accord de paix sur le Darfour et de sa réunion avec Khalil Ibrahim, Président du MJE, le 8 juillet 2007. Il a également indiqué que les pays de la région ont activement participé aux efforts déployés en vue d'instaurer la cohésion entre les mouvements dissidents non-signataires.

3. A l'issue de ses travaux, le Conseil a approuvé les mesures proposées par l'Envoyé spécial pour assurer le suivi du travail accompli à Arusha, en particulier la nécessité d'engager un dialogue sérieux et constructif avec le Gouvernement du Soudan et avec ses partenaires de l'Accord de paix pour finaliser la préparation des négociations. Il a également salué et encouragé le partenariat avec les acteurs régionaux comme étant essentiel à la recherche d'une paix durable au Darfour.

4. Le Conseil a pris note du soutien manifesté aux efforts de l'Envoyé spécial et exhorté la Commission à lui apporter le maximum d'appui dans le cadre de l'Equipe d'appui conjointe à la médiation de l'UA/ONU.

5. Le présent rapport a pour objectif d'informer le Conseil des activités récentes de la Commission, en collaboration avec les Nations Unies, en ce qui concerne les efforts déployés pour entamer les négociations de fonds pour le processus politique de paix au Darfour et afin de renforcer l'opération de maintien de la paix au Darfour à travers le déploiement de la MINUAD.

II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PAIX SUR LE DARFOUR

6. L'équipe chargée de la mise en œuvre de l'Accord de paix sur le Darfour (DPAIT) continue également à suivre de près la mise en œuvre de l'Accord dont plusieurs dispositions concernant essentiellement le partage du pouvoir et des richesses ont été mises en œuvre. Néanmoins, s'agissant des arrangements sécuritaires, des mesures concrètes doivent être prises. Le Gouvernement et le SLM/A-Minni en tant que signataires de l'Accord ont eu des réunions bilatérales directes pour résoudre certaines des questions en suspens, notamment la fourniture d'assistance logistique non militaire par le Gouvernement par le biais du Comité suprême pour la mise en œuvre de l'Accord, un mécanisme présidé par un membre de SLM/A-Minni. La DPAIT a assisté à la session inaugurale dudit Comité.

7. Je tiens à indiquer toutefois que, dernièrement, le rythme de la mise en œuvre de l'Accord s'est considérablement ralenti, ce qui a poussé le SLM/A-Minni à se plaindre à la DPAIT du manque de progrès visibles et de l'urgence de relancer le processus de mise en œuvre. A cet égard, la DPAIT a essayé en vain de convoquer des réunions avec les signataires.

8. Même si la DPAIT n'a pas été officiellement informée du remplacement du précédent négociateur du Gouvernement, Dr Majzoub Al-Khalifa par Dr Nafie Ali Nafi, Assistant du Président, la DPAIT attend toujours pour convoquer une réunion officielle avec les signataires de l'Accord en vue d'évaluer la situation actuelle.

9. Il convient de noter que même si les efforts de la communauté internationale étaient essentiellement axés sur la manière d'obtenir l'adhésion des mouvements non-signataires, les signataires manifestaient leurs frustrations au sujet de ce qu'ils percevaient comme un abandon des obligations de la communauté internationale au titre du processus. L'assistance logistique non militaire longtemps attendue pour les Mouvements, par exemple, n'a pas été fournie, à l'exception de celle que le Gouvernement a apportée volontairement aux signataires.

III. RELANCE DU PROCESSUS DE PAIX – ACTIVITES DE L'EQUIPE CONJOINTE D'APPUI A LA MEDIATION (JMST)

10. Assistés par la JMST UA/ONU, les deux Envoyés spéciaux, Dr Salim Ahmed Salim et M. Jan Eliasson, ont accéléré les consultations avec les parties soudanaises, ainsi qu'avec une grande variété de parties prenantes au Darfour en vue de préparer le démarrage des pourparlers. A cet égard, ils ont nommé l'Ambassadeur Sam Ibok pour l'UA et M. Taye-Brook Zerihoun pour les Nations Unies, comme leurs Médiateurs en chef.

11. Pour que le processus de paix soit plus inclusif, les deux Envoyés spéciaux sont entrés en contact, à plusieurs reprises, avec les signataires de l'Accord, le Gouvernement et la SLM/A-Minni, les mouvements non-signataires, les partenaires régionaux et internationaux, les représentants de la société civile du Darfour, notamment les organisations de la société civile, les chefs tribaux, l'administration locale, les groupes de femmes et de jeunes, les intellectuels et les tribus arabes, en vue d'obtenir leurs points de vue sur le meilleur moyen de faire avancer les processus de paix. Au cours de ces consultations, ils leur ont demandé d'indiquer leurs positions sur le lieu, l'ordre du jour, les modalités de participation et la nécessité de convoquer des ateliers pour le renforcement des capacités et de la confiance. Dans ce contexte, les Envoyés spéciaux et les membres de la JMST ont effectué plusieurs voyages à Khartoum, au Darfour, à Asmara, à Kampala, à Paris, à Londres et dans d'autres capitales pour tenir des consultations sur ces questions.

12. En raison du fait que les dirigeants des Mouvements étaient éparpillés dans de nombreux endroits, ce qui ne leur permet pas de se consulter entre eux facilement, les Envoyés spéciaux leur ont donné une occasion de se rassembler en un seul lieu pour examiner ces questions sans aucune intervention extérieure. C'est dans cet esprit que les réunions d'Arusha (Tanzanie) et de N'djamena (Tchad) ont été organisées en août et septembre 2007 respectivement. Les responsables des

Mouvements ont été invités aux deux réunions. Alors que beaucoup de délégués ont assisté à la réunion d'Arusha, celle de N'djamena n'a pas connu le même succès.

13. A Arusha, les Mouvements ont pu parvenir à une position commune provisoire sur les questions susmentionnées mais ont demandé un délai supplémentaire pour consolider ces acquis et se prononcer sur une équipe de négociation commune en engageant d'autres consultations avec ceux qui n'étaient pas à Arusha, notamment M. Abdel Wahid Nour. Ils ont soumis un projet d'ordre du jour en cinq points à savoir : le partage du pouvoir ; le partage des richesses ; la sécurité, les terres et les questions humanitaires, pour les négociations envisagées. En ce qui concerne le lieu, ils ont déclaré que leur premier choix était un des pays de la région ou tout autre pays que les Envoyés spéciaux pourraient juger convenable en termes de facilités et de logistique. Malheureusement, seuls quelques-uns des principaux dirigeants ont assisté à la réunion de N'djamena sous prétexte qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés sur la date et le lieu. En conséquence, il a été décidé de reporter cette réunion et de la convoquer à une date et dans un lieu qui seront communiqués par les Mouvements eux-mêmes.

14. Dans le cadre de la préparation des pourparlers, les Envoyés spéciaux de l'UA et des Nations Unies ont dirigé une réunion de travail de trois jours de l'Equipe d'appui UA-ONU, à Addis-Abeba, du 6 au 10 octobre 2007. A cette réunion, ils ont examiné les principales questions stratégiques liées au processus de médiation, notamment la participation des parties aux négociations, les questions à négocier et le processus de négociation.

15. Entre-temps, le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) a poursuivi son initiative visant à faire venir à Juba tous les mouvements non-signataires afin de les aider à se réunifier pour former une seule délégation et adopter une position de négociation commune. Cette initiative, connue maintenant sous le nom de processus de réconciliation de Juba a mis du temps à se concrétiser en dépit de l'exacerbation de l'insécurité sur le terrain avec l'augmentation des affrontements inter-tribaux et les troubles continus dans les camps de personnes déplacées ainsi que la fragmentation incessante des Mouvements. Les consultations de Juba ont commencé, tout juste avant la convocation des pourparlers en Libye.

16. Les pourparlers ont officiellement commencé le 27 octobre 2007 à Syrte (Libye). La communauté internationale était représentée à un haut niveau et la cérémonie inaugurale était présidée par le Guide de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, le Colonel Muammar Khaddafi et le représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le Président John Kufuor, ainsi que d'autres Ministres des Affaires étrangères des pays de la région, les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, un représentant de l'Organisation de la Conférence islamique et d'autres représentants des partenaires internationaux ont assisté à la séance d'ouverture. Les membres de la société civile du Darfour ont également assisté à la cérémonie d'ouverture, bien qu'avec un nombre limité de représentants en raison des procédures administratives et bureaucratiques. Ils ont fait des déclarations positives en vue de faire avancer le processus et de promouvoir la réconciliation au Darfour. J'exprime à ce stade mes regrets pour l'absence de certains des dirigeants des Mouvements sous divers prétextes. Ils se sont plaints du manque de consultation

sur la date et le lieu ; les invitations ont été envoyées aux mouvements non importants et aux personnalités non représentatives et ont émis des réserves sur le lieu. D'autres ont simplement refusé d'assister aux pourparlers tant que leurs multiples conditions préalables irréalistes n'auront pas été satisfaites.

17. En organisant les pourparlers, les Envoyés spéciaux ont souligné que le processus se déroule en trois phases : phase une : inauguration des pourparlers ; phase deux : consolidation des consultations avec toutes les parties prenantes en vue de cristalliser les positions des parties et phase trois : le début des négociations de fond.

18. A Syrte, la JMST a également organisé des exposés d'experts pour permettre aux représentants du Gouvernement et des Mouvements de mieux connaître les questions à discuter au cours des négociations.

19. Pendant que le processus de Syrte était en cours, la JMST a également envoyé une délégation de responsables de l'UA et de l'ONU conduite par l'Ambassadeur Boubou Niang à Juba et au Nord Darfour pour rétablir les voies de contact et de consultations avec les divers mouvements qui ne sont pas venus à Syrte, les informer du processus de Syrte et les encourager à accélérer leurs consultations pour être prêts pour les pourparlers. Cette mission qui a été bien reçue par les mouvements a été suivie d'une mission conjointe de plus haut niveau dirigée par les deux Médiateurs en chef, Amb. Sam Ibok et Taye-Brook Zerihoun qui ont également eu des entretiens avec les plus hautes autorités du SPLM et les responsables des groupes rebelles à Juba ainsi que ceux de SLM/A-Unity dirigés par M. Abdallah Yehia, assisté par Dr Sharif Hariri (en charge des Relations extérieures et Négociateur en chef et Suleiman Jamous, Coordonnateur des affaires humanitaires) au Nord Darfour. Les Médiateurs en chef ont souligné la nécessité de conclure rapidement le processus de Juba pour permettre à la médiation d'entamer la mise en œuvre de sa feuille de route dans le cadre de la préparation de la phase des négociations de fond des pourparlers de Syrte.

20. Le processus de Juba a été conclu le 29 novembre 2007 sous la présidence du Président du Gouvernement du Sud Soudan et premier Vice-Président du Soudan, Salva Kiir Mayardit, qui a félicité les mouvements pour leur succès. Dans le processus de Juba, les Mouvements ont réuni les 17 groupes (le Groupe des 5 : JEM-Bahr Idriss Abu Gharda, NMRD, URFF, SLM/A-Khamees Abdallah, SLM/A-Adam Bakheet et le Groupe des 11 composé des responsables politiques de SLM/A et des commandants de terrain, y compris Abdul Shafie, Jaral Nabi, Dr Saleh Adam Ishaq, Mohamed Ali Clay, Ibrahim Ahmed Ibrahim et d'autres personnes) en deux groupements. Toutefois, les deux groupes ont demandé plus de temps pour retourner sur le terrain et consulter les autres frères afin de renforcer les acquis de Juba et de constituer une équipe de négociation unifiée et d'adopter des positions communes. La médiation qui a soutenu les processus de Juba et du Nord Darfour, suit de près les progrès réalisés au niveau des deux processus. La médiation estime qu'une fusion des factions du Darfour en une seule ou au moins en des groupes moins nombreux aiderait considérablement le processus de paix. L'UA et les Nations Unies ont facilité le séjour sur le terrain des participants de Juba, à leur demande, avec la coopération du Gouvernement du Soudan, pour faciliter leur première assemblée à Juba.

21. Au moment de la finalisation du présent rapport, la consolidation du processus de Juba était toujours en cours. Les deux groupes essaient actuellement de s'organiser en mouvements structurés, pour engager des consultations et des négociations internes sur les questions de fond et de procédure et constituer une délégation dûment et pleinement mandatée pour représenter l'ensemble du groupe aux pourparlers. Les défis à relever sont énormes, en particulier ceux concernant les querelles entre les dirigeants.

22. Pour évaluer la phase des consultations en cours du processus de paix au Darfour après la fin de la première phase du processus de Syrte, notamment les résultats des efforts d'unification et décider de la voie à suivre, les deux Envoyés spéciaux ont convoqué la deuxième réunion avec les partenaires régionaux le 4 décembre 2007 à Sharm El Sheikh (Egypte). Les Ministres des Affaires étrangères du Tchad, d'Egypte et de Libye ont assisté à cette réunion. L'Erythrée était représentée par une délégation de haut niveau conduite par le Conseiller de son Président. Les participants ont reconnu que le processus d'unification s'est terminé sur une note positive avec la formation de deux vastes coalitions ayant un potentiel considérable pour la formation de la « masse critique » nécessaire au démarrage des pourparlers de fond. Ils seront également félicités de la contribution du SPLM à ces efforts. Ils ont en outre reconnu la nécessité de donner plus de temps aux Mouvements pour leur permettre de finaliser leur processus de réorganisation.

23. Il convient de noter qu'au cours de cette réunion, les représentants de la Libye et de l'Erythrée ont demandé au Gouvernement du Soudan d'intégrer M. Minni Minawi et son mouvement dans le processus de pourparlers finaux. L'Egypte a également offert d'abriter une réunion de la même nature que celle d'Arusha ; cette proposition a été acceptée par la réunion à condition que les Mouvements soient consultés et que leurs avis soient pris en compte. Les participants ont également pris note de l'aggravation de la situation entre le Tchad et le Soudan à la suite des récents affrontements entre les forces du Gouvernement tchadien et les mouvements rebelles. Ils ont, par ailleurs, pris note de l'assurance donnée par le Ministre des Affaires étrangères de continuer le dialogue entre les deux pays pour empêcher l'escalade.

24. Pour parvenir à une solution durable, le processus de paix au Darfour doit être aussi inclusif que possible. Jusqu'en novembre 2007, il y avait plus de 20 mouvements par rapport aux deux initialement enregistrés, à savoir le Mouvement pour la Justice et l'égalité (JEM) et le Mouvement de libération du Soudan (SLM). Plusieurs groupes dissidents sont apparus depuis lors. Mener un processus de négociation dans ces conditions ne serait pas facile. C'est la raison pour laquelle l'Equipe de médiation, avec la facilitation du SPLM a encouragé la formation d'équipes de négociation plus compactes. A cet effet, des consultations intenses ont eu lieu à Juba, à Khartoum et au Darfour tout le long du mois de novembre 2007. A la fin du processus, deux groupes ont été formés et les dirigeants ont demandé plus de temps pour leur permettre de retourner chez leurs mandants pour d'autres consultations et, si tout va bien, l'institutionnalisation des nouveaux groupes.

25. Le 19 janvier 2008, les deux Envoyés spéciaux ont terminé une visite d'une semaine au Soudan où ils ont rencontré les représentants du Gouvernement

soudanais, le Vice-Président du Soudan et Président du Sud Soudan ainsi que les dirigeants et représentants des Mouvements. Les deux Envoyés spéciaux avaient pour tâche d'évaluer la disponibilité des parties pour les pourparlers de paix. A ce stade, il est encourageant de noter que cinq groupes importants ont été identifiés, à savoir : SLM Unity d'Abdallah Yahya, the United Resistance Front (URF), le SLM d'Abdul Wahid, le MJE de Dr Khalil Ibrahim et le SLM d'Abdul Shafie. Alors que les deux premiers groupes ont déclaré clairement qu'ils sont prêts pour les réunions préparatoires et les pourparlers de paix, le SLM d'Abdul Shafie a demandé plus de temps pour finaliser son processus d'unification. Quant au SLM d'Abdul Wahid, il ne veut pas adhérer au processus de paix tant que ses conditions concernant essentiellement la sécurité, ne seront pas remplies. En ce qui concerne le MJE de Dr Khalil Ibrahim, des préparatifs sont en cours pour le rencontrer. Des consultations avec tous les mouvements se poursuivent en vue de convaincre toutes les parties de traduire leur engagement à la paix en réalité en s'engageant dans les pourparlers sans conditions préalables. Tous les mouvements, en particulier le SLM d'Abdul Wahid et le JEM de Dr Khalil Ibrahim sont vivement encouragés à accepter les autres groupes autour de la table de négociation pour les besoins d'une négociation globale de la paix au Darfour.

26. Aucun calendrier n'a été établi pour le début des négociations de fond. Elles ne reprendront que lorsque les parties se sentiront prêtes et qu'elles représenteront une masse critique. Entre-temps les deux Envoyés spéciaux exhortent les parties à créer un environnement plus propice en évitant toute provocation. Pour renforcer leurs capacités de négociation et instaurer plus de confiance, l'équipe de médiation a promis d'organiser, si les parties sont intéressées, des ateliers semblables à ceux tenus à Arusha, dans un proche avenir, avant la reprise des pourparlers. Nous espérons sincèrement qu'à la fin de ces ateliers, les divers mouvements auront renforcé leur coordination et adopté une position commune et peut-être même, constitué une délégation commune aux pourparlers de paix.

IV. SITUATION SECURITAIRE

27. Les actes d'hostilité contre le personnel et les infrastructures de l'AMIS se sont sérieusement accrues au cours des mois de mars, avril et septembre 2007. Au cours de la période allant du 5 mars 2007 au 14 avril 2007, 9 membres du personnel de l'AMIS ont été tués pendant des attaques perpétrées par des groupes armés. La mission a été victime de l'offensive la plus meurtrière lorsque des groupes armés ont attaqué le Camp de Haskanita le 29 septembre 2007. Cette attaque a provoqué la mort de 10 membres du personnel de l'AMIS, 12 blessés graves et un soldat est toujours porté disparu pendant le combat. Le 30 septembre 2007, j'ai fait une déclaration exprimant ma colère face à cette attaque délibérée perpétrée contre le camp de l'AMIS et que j'ai condamnée dans les termes les plus forts, étant donné qu'elle est survenue au moment où des efforts étaient consentis pour organiser les pourparlers de paix de Tripoli le 27 octobre 2007. J'ai, par ailleurs, souligné que cet acte odieux et lâche ne va pas affaiblir la détermination ni diminuer l'engagement de l'Union africaine dans sa quête pour l'édification d'une paix durable et pour l'allègement de la souffrance du peuple de Darfour. Une commission conjointe d'enquête UA/ONU a été mise sur pied pour enquêter sur tous les aspects de l'attaque, y compris l'identification des auteurs de ce crime en vue de les poursuivre

devant la justice. Les conclusions et recommandations finales de cette commission d'enquête sont encore attendues.

28. La Mission a été également confrontée à d'autres défis tels que l'obstruction des patrouilles, la grève des assistants linguistes et des représentants des parties ainsi que les comportements hostiles de la part de certains habitants du Darfour. Les opérations de l'AMIS ont été alors entravées, entraînant ainsi la réduction des patrouilles et d'autres activités. En dépit des condamnations de la communauté internationale de ces actes contre l'AMIS et les ONG, des groupes armés dans la région de Darfour ont continué à perpétrer des attaques.

29. La situation sécuritaire globale a été relativement calme au Darfour. Cependant, des attaques à la bombe ont été récemment enregistrées dans la zone de Jabel Moon dans le Darfour-Ouest. L'UA est profondément préoccupée par la sécurité de milliers de civils vivant dans cette zone. Le Représentant spécial conjoint a fait une déclaration dans laquelle il condamne ces bombardements.

30. L'insécurité le long de frontière tchado-soudanaise constitue un autre facteur important qui affecte la situation sécuritaire actuelle dans l'Ouest du Darfour. Des groupes armés continuent d'opérer avec une certaine aisance de part et d'autre de la frontière dans un contexte d'escalade dans les accusations et actions militaires par les deux gouvernements du Soudan et du Tchad.

31. La période considérée a connu quelques cas de conflits internes dans la zone de responsabilité. L'un de ces conflits concerne l'embuscade contre un convoi du SLA(M) à Umzaifa qui serait l'œuvre des forces armées du Gouvernement soudanais, à près de 50 kilomètres de Nyala, le 24 mars 2007, où le chef du Comité chargé de la sécurité du SLA de Nyala et trois de ces camarades ont été tués. Il y a eu également des combats entre les forces armées du Gouvernement soudanais et JEM/SLA (FW) à Um Dukhum le 22 octobre 2007 ; une autre attaque du SLA(M) par la milice arabe à Muhajeria le 1^{er} novembre 2007 et des combats entre les forces du Gouvernement soudanais et le SLA (United) à Anabegi les 25 et 26 novembre 2007. Le Nord du Darfour a été également le théâtre de bombardements aériens des positions soupçonnées de certains groupes non-signataires de l'Accord de paix pour le Darfour par les forces armées du Gouvernement soudanais.

32. Depuis le transfert d'autorité de l'AMIS à la MINUAD le 31 décembre 2007, les actes de menace et d'hostilité à l'égard de la MINUAD ont accru. Les plus marquants concernent l'attaque des forces armées du Gouvernement soudanais contre le convoi d'approvisionnement de la MINUAD perpétrée près de Tiné dans la nuit du 7 janvier 2008 où un civil, chauffeur soudanais, a été grièvement blessé. Cet incident démontre les défis auxquels sera confrontée la MINUAD dans sa tentative d'accroissement du réapprovisionnement et du maintien d'une patrouille de 24 heures/7 jours à travers la région.

V. SITUATION HUMANITAIRE

33. Au cours la période considérée, bon nombre d'ONG se sont retirées de plusieurs zones de Darfour à cause du manque de garantie de sécurité aussi bien pour leur personnel que pour leurs propriétés. Les ONG ont été victimes de

plusieurs attaques dont le vol de 20 véhicules qui ont entraîné la réduction de leurs opérations à travers la région. Les zones les plus affectées sont Graïda et Muhajeria au Sud Darfour où la situation humanitaire se détériore considérablement. Les autres zones affectées sont Birmaza, Muzbat et Anka au Nord Darfour et Selea, Sirba et Forobaranga à l'Ouest Darfour. Les patrouilles de l'AMIS dans ces zones reçoivent, par conséquent, des appels désespérés des habitants et des personnes déplacées de cette localité pour les matériels de secours.

34. La situation humanitaire a été aussi affectée par l'insécurité engendrée par la violence à l'égard des personnes déplacées. Dans bon nombre de cas, les femmes qui osent sortir sans escorte étaient victimes d'abus, de vol et de viol tandis que les hommes étaient enlevés, torturés ou tués. Des hommes armés faisaient fréquemment irruption dans les cas pour soi attaquer ou maltraiter les personnes déplacées. Ces incidents étaient souvent plus graves dans les zones où les forces de l'AMIS ne peuvent pas contrôler les activités des personnes déplacées.

35. L'amélioration de la situation humanitaire au Darfour dépendra donc de l'édification d'un environnement sécurisé pour les opérations humanitaires. L'absence d'un tel environnement dans bon nombre de régions est certainement liée au manque de progrès au niveau du processus de paix. Présentement, le Gouvernement soudanais, tout comme les autres mouvements, ont, d'une manière ou d'une autre, donné une certaine assurance aux organisations humanitaires de leur garantie d'accès et de sécurité dans les zones sous leur contrôle mais l'insécurité générale qui prévaut dans la région a continué à remettre en cause ces garanties. Il est espéré que le déploiement prévu de la MINUAD permettra de sécuriser davantage les corridors afin de garantir des approvisionnements durables au peuple nécessiteux du Darfour.

VI. LE DEPLOIEMENT DE LA MINUAD

36. Je voudrais noter avec satisfaction que l'Union africaine et les Nations Unies ont fait des progrès considérables en ce qui concerne le déploiement de l'opération hybride, malgré les défis immenses qu'il reste à surmonter. Je voudrais rappeler que le Secrétaire général des Nations Unies et moi-même avons soumis à nos organes respectifs, un rapport commun sur l'opération hybride tout en mettant l'accent sur le mandat et la structure de cette opération au Darfour. Nous avons également fourni des détails sur les différentes composantes de l'opération proposée et leurs tâches spécifiques.

37. J'ai, enfin, informé le Conseil de développements ayant conduit aux décisions du CPS de l'UA du 22 juillet 2007 qui a pris note du rapport de l'Union africaine et des Nations Unies sur l'opération hybride et a adopté la décision relative à l'opération hybride de UA-ONU au Darfour, ainsi que la Résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a été adoptée le 31 juillet 2007, autorisant le déploiement des forces hybrides.

38. Du 30 juillet au 1^{er} août 2007, une session conjointe UA-ONU de planification de l'opération hybride a été organisée en vue de répondre, sur le plan opérationnel, à un certain nombre de questions et de finaliser les documents d'information sur le module d'appui renforcé concernant la mise et relatifs à l'opération hybride.

39. Selon le plan de déploiement de la MINUAD, il a été prévu que des officiers de liaison militaire de la MINUAD seront déployés à Abéché (Tchad). Cette initiative pourrait être révisée conformément à une requête émise par le Gouvernement tchadien, le 9 janvier 2008, demandant la fermeture de l'ancien Bureau de l'AMIS à Abéché. La requête du Gouvernement tchadien est basée sur ce qu'il considère comme étant son exclusion de la Commission chargée du cessez le feu et sur la situation qui prévaut actuellement à la frontière entre le Tchad et le Soudan.

VII. COMPOSANTE MILITAIRE

40. Les Nations Unies et l'Union africaine ont mis en place une équipe multidisciplinaire pour la planification de la transition en vue d'assister l'AMIS dans les questions relatives au transfert à la MINUAD. L'équipe comprend un groupe de 25 militaires chargé de la planification de la transition basé à El Fasher et présidé le vice Représentant spécial conjoint.

41. Les documents stratégiques clés de la MINUAD (Concept stratégique des Opérations, Directives de commandement militaire au chef d'Etat major, et règles d'engagement) ont été conjointement signés par l'Union africaine et les Nations Unies et distribués aux parties concernées. Les Nations Unies et l'Union africaine ont approuvé une carte de poche contenant les règles d'engagement qui sera produite et distribuée à tous les soldats de la MINUAD.

42. Le processus de constitution de la force est en progrès au niveau de la Division des Opérations du maintien de la paix des Nations Unies auprès de laquelle l'Union africaine a nommé deux officiers (un militaire et un policier civil) pour suivre la coordination. Une équipe conjointe de consultation opérationnelle et technique de haut niveau (UA-ONU) a visité onze pays africains, de novembre à décembre 2007, pour évaluer la viabilité des engagements de ces pays afin de renforcer le processus de constitution de la MINUAD. La visite a aussi donné à ces pays l'opportunité de mieux comprendre les engagements pris et les attentes en ce qui concerne les besoins en forces armées dans le cadre des capacités escomptées. Cette visite a également permis aux pays de mieux appréhender les annonces de contributions faites ainsi que les attentes basées sur les forces requises et les capacités annoncées.

43. A l'issue des visites, ils ont fait observer que les annonces de contributions d'un bataillon d'infanterie faites par les gouvernements du Burundi, du Cameroun, du Mali et de la Mauritanie ne pourraient répondre dans l'immédiat aux besoins spécifique de la MINUAD dans les délais impartis. Il a été proposé qu'au stade initial, ces pays déploient une compagnie renforcée d'infanterie motorisée qui sera intégrée à un autre bataillon des pays contributeurs de troupes. Le Ghana, le Sénégal, le Malawi, la Tanzanie et le Burkina Faso déploieront un bataillon d'infanterie au cours du deuxième semestre de 2008 alors que l'Ethiopie et l'Egypte en déploieront un chacun dès février 2008. Le Gouvernement de la Gambie ayant mieux perçu l'importance des effectifs des troupes d'un détachement de reconnaissance a retiré sa promesse de contribution à cette unité. En conséquence, les effectifs de cette unité indispensable restent encore insuffisants. Le gouvernement de Malaisie s'est engagé à fournir le détachement de reconnaissance. Aucun pays africain ne s'était

engagé à fournir ce détachement, la proposition de la Malaisie a, en conséquence reçu un accueil favorable du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP). Des progrès lents mais soutenus dans le déploiement de ces bataillons d'infanterie ont déjà été identifiés.

44. L'insuffisance des capacités reste encore importante dans les domaines cruciaux de l'aviation tactique (hélicoptères d'attaque, hélicoptères d'appui et de reconnaissance), des unités lourdes et moyennes de transport ainsi que des unités de logistiques polyvalentes. Le gouvernement de la Jordanie a retiré récemment sa proposition de fournir un détachement de reconnaissance, empirant ainsi une situation déjà désastreuse. En vue de combler ces insuffisances dans le domaine de l'aviation tactique, le DOMP étudie la possibilité de transférer les hélicoptères tactiques assignés à une autre mission des Nations Unies vers le Darfour. Les discussions sont en cours avec le gouvernement ukrainien sur cette question. Le gouvernement du Royaume Uni a offert de convoquer une réunion le 16 janvier 2008, à New York, en vue de traiter de la question de l'insuffisance des moyens.

45. Conformément au principe convenu du caractère africain de la force de la MINUAD, une équipe spéciale de travail, conduite par le Major général Per Arne Five, DOMP par intérim de la MILAD, a été dépêchée en Ethiopie et en Egypte du 19 au 21 novembre 2007, en vue de déterminer la possibilité de déploiement rapide d'un bataillon d'infanterie par chacun de ces pays. Les deux pays ont prévu de démarrer le déploiement des troupes en février 2008.

46. Le Représentant spécial conjoint, M. Rodolphe Adada, son adjoint, le Général Anyidoho, le Commandant de la Force de la MINUAD, le Général Martin Luther Agwai, le Major général Karake Karenzi l'adjoint au Commandant de la Force de la MINUAD ainsi que le chef d'Etat major de la MINUAD, le Général de brigade Davison Houston, ont été déployés au Soudan. Les commandants de secteur de la MINUAD de la République fédérale du Nigeria, du Rwanda, et du Sénégal ainsi que les adjoints aux commandants de secteur d'Egypte, du Pakistan et de la Chine ont été déployés dans la zone de la Mission. Les interviews pour le recrutement aux postes de haut niveau au sein de la MINUAD ainsi que l'affectation des observateurs militaires, des officiers d'Etat major et des officiers de liaison sont en cours à New York.

47. Les partenaires de l'AMIS, appuyés par les moyens de transport aériens stratégiques pour la rotation des troupes, ont démarré les manœuvres le 1^{er} octobre 2007 et les ont achevées le 27 décembre 2007. Les manœuvres de transport aériens stratégiques (fournis par l'OTAN) des deux bataillons additionnels (ceux du Nigeria et du Rwanda) composées d'un effectif de 800 soldats chacun, tous grades confondus, se sont également achevées comme prévu en octobre 2007. Le déploiement des deux bataillons additionnels a facilité la mise en place dans les délais, du processus de restructuration du secteur 3.

48. Il est attendu que le module d'appui renforcé (HSP) fournisse davantage de capacités à la MINUAD et lui permette de mettre en place l'infrastructure technique nécessaire sur le terrain avant l'arrivée du corps principal. Les préparatifs pour le déploiement des unités de l'HSP sont en cours et toutes les missions de reconnaissance sont achevées. Des négociations sur le protocole d'accord entre les

Nations Unies et la moitié des pays contributeurs aux unités HSP de troupes se sont tenues. Le 24 novembre 2007, le premier contingent de 135 membres du personnel de la société chinoise d'Ingénierie ont été déployés à Nyala et le gros des effectifs au nombre de 135 personnes sera sur le terrain vers la fin de mars 2008. L'unité a entamé la construction du super camp.

49. Le Siège de la MINUAD a indiqué que la Mission n'aura pas recours aux services du peloton militaire tchadien déployé à Abéché au titre de l'AMIS. Les discussions sont en cours sur cette question et la décision finale sera communiquée au gouvernement tchadien.

50. Les moyens de transport majeurs restent encore insuffisants : une unité lourde de transport et une unité moyenne de transport, trois unités d'aviation militaire (18 hélicoptères) et une unité légère d'hélicoptères tactiques (6 hélicoptères) ainsi que la compagnie de reconnaissance ci-dessus mentionnée.

VIII. COMPOSANTE POLICE

51. L'effectif convenu d'agents de police pour la MINUAD est de 3772. Sur cet effectif, 39% sont déjà déployés dans la zone de la Mission tandis que 50% sont annoncés par les pays africains et 38% par des pays non-africains. La MINUAD prévoit le déploiement de 300 contrôleurs de police complémentaires au cours du premier trimestre 2008.

52. S'agissant des unités de police constituées, 11 pays africains ont annoncé 19 unités (soit 100% du nombre requis pour la MINUAD) tandis que 6 pays non-africains en ont annoncé 12. Les préparatifs pour le déploiement des trois premières unités venant du Bangladesh, du Népal et du Nigeria dans le cadre du module d'appui renforcé ont été menés à bien. La première unité de police constituée en provenance du Bangladesh, composée de 140 agents et d'équipement, a été déployée le 21 novembre 2007 dans la zone de la mission et est basée à Nyala au Darfour-Sud. Les dispositions en vue du déploiement des unités du Nigeria et du Népal sont à un stade avancé.

53. L'UA et l'ONU ont convenu de la sélection des huit prochaines unités (Burkina Faso, Egypte, Indonésie, Mali, Nigeria, Pakistan et Sénégal) et ont décidé que les cinq (5) autres proviendront des offres africaines. Une visite de reconnaissance des unités égyptiennes et sénégalaises a été effectuée du 8 au 13 janvier 2008.

54. Concernant la sélection et la nomination du Commissaire de police de la MINUAD, l'UA et l'ONU ont procédé à des entretiens et ont choisi un candidat ressortissant de la République d'Afrique du Sud pour ce poste. Un candidat de la République de l'Ouganda a été retenu comme l'un des Commissaires de police adjoints (développement) ; la sélection et la nomination du deuxième Commissaire de police adjoint (opérations) sont en cours.

55. Les deux documents stratégiques à caractère juridique, à savoir les Directives pour le Commissaire de police de la MINUAD et les Directives relatives à la détention, aux fouilles et à l'usage de la force pour les unités de police constituées ont été conjointement signés par l'UA et l'ONU.

IX. SERVICES D'APPUI A LA MISSION

56. Les questions administratives concernant la Gestion du Personnel et des Services d'Appui de l'ONU (GPSA) ont débuté en septembre 2007 avec le processus d'intégration du personnel de l'AMIS à l'opération hybride conformément à la résolution du Conseil de Sécurité. La Commission a autorisé une mission à Khartoum pour examiner des questions de pré-liquidation avec le Siège de la Mission AMIS en vue d'une transition harmonieuse de l'AMIS à la MINUAD. Le résultat est qu'il a été décidé de mettre sur pied une équipe de travail pour élaborer un plan pour la liquider les biens, déterminer un calendrier d'abrogation des contrats existants et proposer des solutions aux questions financières, opérationnelles, etc...

57. Concernant les questions financières, l'ONU a accepté de prendre en charge le paiement des troupes dès le 1^{er} octobre 2007 conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de Sécurité de l'ONU. Les préparatifs sont bien avancés pour établir la liste des factures impayées pour services rendus à AMIS. Le paiement des indemnités de subsistance en mission aux observateurs militaires (MILOBS) et aux Conseillers de la Police Civile (CIVPOL) a été effectué jusqu'au 30 septembre 2007. Enfin, des fonds ont été reçus de l'Équipe de liquidation de l'AMIS pour payer les frais de subsistance jusqu'à la fin décembre 2007 et des mesures sont prises pour le transfert de ces fonds à Khartoum.

58. Pour ce qui concerne les questions de logistique, les personnels des Nations Unies et de l'AMIS ont achevé un exercice d'inventaire en septembre 2007. Un exercice d'évaluation a été également mené pour déterminer le pourcentage du matériel de l'AMIS que l'ONU pourrait accepter pour les opérations de la MINUAD. Le projet d'expansion des sept camps destinés à accueillir les deux bataillons supplémentaires prévus au titre du concept de trois-secteurs a été achevé. Ces camps sont situés à Nyala, Zam Zam, Um Kadada, Shangil Tobaya, Khor Abeche, Graidia et El-Geneina. Un ordre d'exécution a également été donné en octobre 2007 à « Pacific Architecture Engineering (PAE) » qui est une Compagnie américaine, de construire quatre (4) camps à Nyala, El-Fasher, Geneina et Zalingei.

59. L'Accord entre le Gouvernement du Soudan et le Représentant spécial conjoint UA-ONU sur le statut des Forces de la MINUAD a été signé le 9 février 2008. Cela facilitera le déploiement rapide et efficace des forces de la MINUAD. De la même façon, la liberté de mouvement du personnel de la MINUAD et de ses aéronefs, tel que prévu dans ledit accord, favorisera le déroulement sans entraves des opérations au Darfour.

X. MÉCANISME CONJOINT DE COORDINATION DE L'APPUI (JSCM)

60. La Commission abritera dans ses locaux le Mécanisme conjoint UA/ONU de coordination de l'appui (JSCM), l'objectif étant de renforcer l'efficacité opérationnelle de la MINUAD grâce à l'utilisation d'un personnel commun dévoué pour faciliter les consultations et la coordination quotidiennes UA/ONU nécessaires à la réalisation de l'unité dans l'effort et la décrispation des questions litigieuses dans le domaine de l'opération Hybride. Le principe fondamental du JSCM est d'aider à trouver des solutions aux problèmes qui lui sont soumis et à présenter des réponses communes

qui reflètent les points de vue tant de l'UA que de l'ONU. Les termes de référence du JSCM ont été rédigés. L'importance et la composition du Mécanisme ont été déterminés dans le rapport financier du 30 octobre 2007 du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale. L'ONU et l'UA sont en voie de conclure des arrangements pour fournir du personnel au Mécanisme.

XI. STATUT DU GROUPE DE TRAVAIL INTEGRE SUR LE DARFOUR (DITF)

61. Le DITF a cessé d'exister depuis le transfert de l'autorité de l'AMIS à la MINUAD. Certains membres du personnel DITF/AMIS seront transférés au JSCM. Entre-temps, il est créé un Service – Darfour au sein du Département de Paix et de Sécurité qui est doté du personnel du DITF tandis que quelques autres provenant de la Cellule d'analyse de l'information (IAC) ont été redéployés à la Division de Gestion des Conflits pour renforcer l'équipe dans la Salle de Veille.

XII. LE DIALOGUE ET LA CONSULTATION DARFOUR-DARFOUR (DCDD)

62. Je voudrais également faire noter que le Président du Comité préparatoire du Dialogue et de la Consultation Darfour-Darfour (DCDD) a entrepris d'intenses consultations avec un grand nombre de partenaires et de personnalités influentes au Darfour. Les consultations sont dues à la réalisation que le Dialogue ne peut être lancé qu'après l'instauration d'un climat de paix à travers le Darfour. Ceci a conduit à une nouvelle approche visant à créer un environnement favorable au dialogue par des consultations préliminaires avec les principales circonscriptions qui doivent regrouper tous les groupes politiques et tribaux qui soient indépendants de tous partis aux groupes politiques.

63. Les consultations comprenaient des rencontres avec les représentants des administrations locales, 14 partis politiques et des mouvements armés, des organisations de la société civile, des universitaires/intellectuels et des dirigeants des déplacés internes. Cela faisait partie d'une série des premières consultations au sujet du Dialogue sur les trois états du Darfour. Les rencontres avec chaque groupe ont permis de leur fournir une grande occasion d'explorer et d'exprimer leurs différents points de vue. Diverses questions ont été posées aux participants sur la situation au Darfour, leurs priorités et leurs rôles à l'avenir pour maîtriser la crise sur le DCDD et le processus politique.

64. Les consultations ont également permis la compréhension de la crise de gouvernance qui est la cause de la polarisation ethnique et communautaire du conflit du Darfour. Les partenaires rencontrés ont généralement estimé que le conflit du Darfour n'était ni ethnique ni tribal mais plutôt de nature politique. Ils considèrent les conflits tribaux et ethniques comme des sous-produits de conflits politiques et de manipulations de gouvernements. Ils estiment également que l'Accord pour le Darfour (DPA) doit subir un sérieux amendement pour aborder les préoccupations de tous les Darfouris considèrent cela comme essentiel pour la réussite du dialogue.

65. Les questions relatives aux compensations, à la réhabilitation et au retour dans leurs localités constituaient les principales préoccupations des personnes rencontrées, particulièrement les déplacés internes. La compensation et la réhabilitation des zones dévastées par la guerre sont essentiellement pour permettre

le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Il a été par ailleurs constaté que l'installation des déplacés dans des camps au sein et dans les environs des principaux centres urbains les exposait à un nouveau mode de vie qui pourrait permettre à certains de ne plus retourner dans leur région d'origine dans la période post-conflit. Néanmoins, ils insistent qu'ils doivent avoir le droit de retourner chez eux. Ils acceptent en outre la nécessité de promouvoir le développement perçu comme une garantie essentielle pour une paix durable. D'autres encore proposent que les compensations souhaitées puissent faire partie des projets de développement spécialement conçus pour répondre aux besoins quotidiens des populations affectées par la guerre.

XIII. LES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT DU DCDD

66. En prélude au commencement des négociations de fond à Syrte, une équipe du Secrétariat du DCDD a effectué une mission exploratoire de 10 jours, du 9 au 19 septembre 2007 au Darfour pour discuter avec les principales parties prenantes de la création d'un mécanisme pouvant permettre aux représentants des groupes non-armés de se faire entendre pendant les négociations et de donner leurs points de vue aux acteurs sur le terrain. Ils ont été également consultés sur les moyens par lesquels les parties prenantes pourraient sélectionner leurs représentants au niveau de leurs circonscriptions respectives.

67. Dans chacune des quatre villes ; Em-Geneina, Nyala, Zalingei et El-Fasher, l'équipe du Secrétariat a ciblé les administrations locales, les organisations de la société civile, la communauté des intellectuels et des personnes déplacées et a rencontré séparément chacune des catégories d'acteurs pour recueillir leurs points de vue. Dans chacune des quatre villes, les groupes rencontrés ont fermement soutenu cette idée qui, selon eux, était la voie indiquée pour impliquer tous les Darfouris dans la recherche de solutions. Mais les déplacées avaient manifesté leur hésitation à rencontrer les autres acteurs. Cependant, ils ont exprimé leur volonté à participer à un autre Conseil spécifiquement consacré aux déplacés internes.

68. Les membres du DCDD et un représentant de l'UE ont effectué une visite dans la région Est du Tchad du 15 au 20 octobre 2007 pour recueillir les points de vue des réfugiés et faire une évaluation de leurs conditions. Les principales préoccupations exprimées par les réfugiés portent sur la sécurité, le rétablissement de leurs droits sur leurs terres, la compensation pour les pertes qu'ils ont subies et la réforme du système administratif local. Ils ont par ailleurs demandé le désarmement des Janjaweed et des autres milices armées, y compris les mouvements. Ils se sont dits aussi convaincus qu'une campagne était en cours en vue d'installer des populations arabes venant du Tchad, du Niger et de la Mauritanie dans leurs villages traditionnels et dans les Hawakeers. Ils ont exigé le départ de ces populations avant de regagner le Darfour.

69. Le DCDD se prépare également à lancer une série de colloques sur « les points de convergence » pour faciliter la consultation inter-Darfouris visant à aboutir à une convergence de vue sur les questions majeures qui affectent le Darfour et sa population. Tenant compte de la nécessité d'un dialogue public qui se tiendrait parallèlement avec les négociations officielles de paix, les consultations sur « les points de convergence » permettront à la très influente diaspora darfourie de

contribuer au dialogue tout en ayant l'obligation de s'expliquer, de donner à la population le sentiment d'être partie prenante et de participer à l'instauration de la paix au Darfour. Des mesures sont prises pour organiser une série de cinq séances de consultations, au Darfour, à Khartoum, en Europe, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient, séances de consultations qui regrouperont de nombreux représentants d'influents Darfouris pour discuter des meilleurs moyens de relever les défis de la paix dans la région. Le processus vise tant à créer un centre d'intérêt commun pour les participants et leurs circonscriptions que pour informer la médiation UA-ONU.

70. Malgré les nombreuses activités à son actif, le Secrétariat du DCDD est en sous-effectif par rapport aux tâches qui lui sont assignées et au regard de l'urgence d'établir sa présence dans les quatre principales villes de la région. En attendant la mise en œuvre du programme d'appui, le Secrétariat du DCDD a initié des efforts pour faire face à des besoins actuels au moyen d'un programme de rotation du personnel pour assurer sa présence à travers le Darfour et veiller à que son personnel continue de mettre sa connaissance du Darfour et de sa population au service de la recherche d'une solution aux problèmes du Darfour.

XIV. LA FIN DU MANDAT AMIS

71. Le 24 décembre, quelques jours seulement avant la fin du mandat AMIS et conformément à la décision de la 79^{ème} réunion du Conseil de Paix et de Sécurité, accompagné du Commissaire en charge du Département Paix et Sécurité, j'ai effectué une visite, à El-Fasher (Darfour), et Khartoum. Lors d'une cérémonie d'adieu organisée à El-Fasher, j'ai rendu hommage au personnel civil et militaire de l'AMIS pour les énormes efforts qu'ils ont déployés au service de la paix au Darfour. J'ai également saisi l'occasion pour rencontrer le Président El-Bashir à Khartoum pour le remercier du soutien que les Autorités du Soudan ont fourni à AMIS durant son mandat. Je l'ai encouragé à accorder la même coopération à la MINUAD.

72. Le transfert de l'Autorité de l'AMIS à la MINUAD a eu lieu le 31 décembre 2007 à El-Fasher, sous la présidence du Représentant spécial conjoint de la MINUAD, Rodolphe Adada. Étaient présents à la cérémonie le personnel de l'AMIS et des Nations Unies, le Représentant de la Commission, ceux du Gouvernement du Soudan et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'UNMIS. La cérémonie a mis fin au mandat de l'AMIS et le transfert de l'autorité à la MINUAD.

XV. OBSERVATIONS

73. Au moment où se tient la présente session du Conseil, les Envoyés spéciaux estiment que beaucoup de temps a été accordé aux Mouvements pour leur permettre de se réorganiser afin de réaliser leur cohésion interne pour la reprise des négociations. Nous reconnaissons également que le facteur temps est important bien que nous voudrions éviter les délais artificiels et irréalistes et que la réalité doit dicter les mesures à prendre. A cet égard, la médiation a déjà prévu d'organiser des ateliers sur le renforcement des capacités et de la confiance de même que sur des questions de fond avant le début des Pourparlers de paix.

74. Pour ce qui du lieu où devront se tenir les Pourparlers, il faut noter que le Groupe des 11 s'est jusqu'ici fermement opposé au choix de Syrte. D'autres ont exprimé des réserves mais sont disposés à s'y rendre. Certains autres ne se sont pas prononcés. D'autres encore veulent que les Pourparlers se déroulent à un lieu non loin de Darfour pour que les négociateurs soient en harmonie avec la situation sur le terrain et puissent partager leurs sentiments et leurs positions tout le long du processus contrairement au cas des négociations d'Abuja. Les Emissaires spéciaux ont clairement indiqué que le processus de paix a débuté à Syrte et doit se terminer à Syrte, mais que cela ne doit pas empêcher d'avoir des consultations et des dissensions portant ailleurs si les parties le veulent, les partenaires régionaux et internationaux partageant le même point de vue.

75. Alors que les préparatifs pour la reprise des négociations s'accroissent, le déploiement des forces de la MINUAD soulève de grands espoirs dans la perspective que la présence d'une grande force sur le terrain avantagera le processus de paix.

76. Tandis que le déploiement de la MINUAD fait face à nombre de défis dans les domaines de générations des forces, le Commissaire en charge du Département Paix et de Sécurité a maintenu le contact et la consultation avec le Sous-Secrétaire général de l'ONU pour les opérations de maintien de la Paix en vue de surmonter ces difficultés et faire aboutir avec succès le déploiement de la MINUAD.

77. J'espère que toutes les parties concernées manifesteront la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus. A cet égard, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux deux Envoyés spéciaux pour les efforts sans relâche qu'ils déploient et toute notre gratitude à nos partenaires régionaux et internationaux pour leur appui au processus. Il convient également de remercier le Gouvernement du Soudan pour la coopération qu'il a jusqu'ici apportée et l'exhorter à continuer dans le même esprit afin de trouver une solution aux autres problèmes non encore résolus et faciliter le déploiement rapide de la MINUAD.

78. Les relations bilatérales qui existent entre le Tchad et le Soudan traversent une période difficile. Malgré les assurances renouvelées des deux côtés d'améliorer leurs relations, les deux pays continuent de s'accuser mutuellement alors que les mouvements rebelles ne cessent de lancer fréquemment des attaques meurtrières à travers les frontières. Les récentes batailles à l'intérieur et autour de N'djamena et les accusations subséquentes du Tchad contre le Soudan sont des preuves irréfutables que les relations entre les deux pays sont loin d'être au beau fixe. Cela fait penser que la tentation de poursuite pourrait conduire à la détérioration des relations entre les deux pays. Il est important de noter qu'il sera extrêmement difficile, sinon impossible de réaliser la paix et la stabilité au Darfour sans la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Report of the Chairperson of the Commission on the Situation in Darfur

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2214>

Downloaded from African Union Common Repository